

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1396

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Degois, Mme Vanceunebrock, Mme Bureau-Bonnard, M. Kervran,
M. Cazenove, Mme Piron, Mme Gomez-Bassac, Mme Brulebois, Mme Lardet et M. Mazars

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.